

DEPARTEMENT
DU VAR

EXTRAIT du REGISTRE
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
De GRIMAUD

PREFECTURE DU
VAR - TOULON

C. C. A. S. de GRIMAUD
697 route nationale
83310 GRIMAUD

Objet : Création d'emplois non permanents pour accroissement d'activité temporaire et saisonnier pour l'année 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

	Présents :	Madame Martine LAURE
		Monsieur François BERTOLOTTI
		Madame Janine LENTHY
		Madame Marie-Dominique FLORIN
		Madame Viviane BERTHELOT
		Madame Yvette ROUX
		Madame Eva VON FISCHER BENZON
		Madame Isabelle LUPORINI
		Madame Mireille BRUNEAU
		Madame Anne ZACHARY
	Excusés :	Monsieur Alain BENEDETTO
		Monsieur Jean-Louis BESSAC
		Madame Huguette REBOUL
		Madame Simone LONG
		Monsieur Stéphane PEYNE
	Secrétaire de Séance :	Anne-Charlotte SALVI

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	10
- Votants :	10

Afin de faire face au surcroît de travail lié soit à la saison estivale, soit à des périodes d'accroissement temporaire d'activités au sein du CCAS, il convient de procéder au recrutement d'agents contractuels, conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 12 mars 2012 et du Code Général de la Fonction Publique (ordonnance n° 20211574 du 214 novembre 2021 entrée en vigueur le 01^{er} mars 2022) :

A cet effet, il est proposé la création de trois (3) emplois non permanents, ci-après détaillés, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 :

A) Accroissement temporaire d'activité : 1

- **1 emploi d'Adjoint Administratif à temps complet (100%)** – agent d'accueil
Ces agents contractuels seront rémunérés sur la base de l'Indice Brut 367 / Indice Majoré 366, correspondant au 1^{er} échelon de leur grade relevant de la catégorie C de la fonction publique territoriale.

B) Accroissement d'activité saisonnière : 2

- **1 emploi d'Adjoint Technique à temps complet (100%)** – chauffeur navette et renforcement du service
- **1 emploi d'Adjoint Administratif à temps complet (100%)** – renforcement du service

Ces agents contractuels seront rémunérés sur la base de l'Indice Brut 367 / Indice Majoré 366, correspondant au 1^{er} échelon de leur grade relevant de la catégorie C de la fonction publique territoriale.

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de trois (3) emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité et accroissement saisonnier d'activité, tel que ci-dessus présentés pour l'année 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

**La Vice-Présidente,
Martine LAURE**



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martine Laure', written over the official stamp.